

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



BELGIQUE
La Libre

DH
LES
SPORTS⁺



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du jeudi 2 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE





« Ce sont les supporters qui paieront » : la taxe sur les billets de la RAAL approuvée



Le nouveau stade de la RAAL Easi Arena © BELGA

cun incident. « Une famille de cinq personnes paiera dix euros de plus. » Il a sug-



« Si le club veut intégrer ce coût dans le prix du billet ou de l'abonnement, il peut le faire »

Olivier Destrebecq (MR)
ÉCHEVIN DES FINANCES

géré que les coûts soient davantage supportés par les grands clubs plutôt que par les spectateurs. L'échevin louviérois des Finances, Olivier Destrebecq (MR) rappelle que la présence policière est imposée par la réglementation et que les frais augmentent avec les exigences de sécurité. Il souligne également que la Ville n'impose pas la manière dont cette taxe sera répercutée.

« Si le club veut intégrer ce coût dans le prix du billet ou de l'abonnement, il peut le faire. S'il préfère le prendre directement à sa charge grâce à d'autres recettes, notamment du sponsoring, c'est également pos-

sible. » Selon lui, le système présente aussi un avantage en matière de transparence, le montant étant directement connu grâce au système informatisé de billetterie, plutôt qu'au travers d'une facture établie après chaque rencontre. Une redevance de près de 200.000 euros par an a calculé Xavier Papier, conseiller communal. À noter que la RAAL aurait déjà intégré cette taxe dans ses nouveaux tarifs. Son entrée en vigueur ne modifierait donc pas les prix annoncés par le club.

Au terme du débat, le point a été adopté par la majorité PS-MR. Les groupes IEA et PTB ont voté contre. ■

La Ville de La Louvière a confirmé mardi soir l'activation d'une taxe de 2 euros sur les billets des matches à domicile de la RAAL. L'opposition dénonce un mauvais signal envoyé au club et aux supporters.

ARNAUD DUJARDIN

Cette taxe existe depuis longtemps à La Louvière. Elle n'avait simplement plus été appliquée», rappelle l'échevin des Finances Olivier Destrebecq (MR). Jusqu'à présent, les coûts liés au dispositif policier imposé lors des rencontres étaient pris en charge par la Ville via sa dotation à la zone de police. Désormais, la majorité PS-MR souhaite que cette dépense soit couverte par une recette spécifique.

« Il est plus juste que ce soient les amateurs de football qui prennent en charge les frais occasionnés et non l'ensemble des Louviérois », a défendu l'échevin. Selon lui, cette contribution permettra de financer les dispositifs de sécurité devenus obligatoires lors des rencontres de Division 1.

« UN MAUVAIS SIGNAL »

Le conseiller LEA et député Engagés Loris Résinelli estime pour sa part que, même si cette taxe existait

déjà, sa remise en application constitue « un mauvais signal » envoyé à un projet privé qui, selon lui, participe au rayonnement de La Louvière. « Je pense que la symbolique d'imposer une taxe sur les billets d'entrée risque de décourager des investisseurs privés », a-t-il déclaré.

Le conseiller regrette également que la Ville n'ait pas privilégié la concertation avec la RAAL. Selon lui, le club connaît les difficultés financières de la commune et « aurait peut-être pu consentir à un geste ».

« DE L'ARGENT PRIS DANS LA POCHÉ DES TRAVAILLEURS »

Pour le PTB, Alain Clément a rappelé les investissements consentis, y compris en matière de sécurité par le club dans le nouveau stade. « Cette taxe est de nouveau un prétexte pour aller chercher de l'argent dans la poche des travailleurs », a-t-il lancé. Il estime que cette taxe pénalise les familles et les supporters qui n'occasionnent au-

Inquiétude pour de nombreux pensionnés après avoir consulté mypension.be

Combien de jours de travail avez-vous prestés ? Étrange : le site officiel du Service Pensions (SPF) mentionne deux chiffres différents... Erreur de calcul ? Bug informatique ? Voici l'explication.

Combien de jours de travail avez-vous prestés ? Étrange : le site officiel du Service Pensions (SPF) mentionne deux chiffres différents... Erreur de calcul ? Bug informatique ? Voici l'explication.



FRANÇOISE
DE HALLEUX

Journaliste

Francine, une lectrice de la région hutoise, âgée de 59 ans, nous a contactés via le bouton rouge « alertez-nous ». Elle nous a aussi envoyé une capture d'écran des informations relatives à sa carrière et publiées sur son mypension.be. Une anomalie lui a directement sauté aux yeux.

D'un côté, on lui disait qu'elle avait presté 35 années et 9.837 jours de travail ou assimilés, ce qui lui permettrait d'échapper au malus pension, en cas de pension anticipée. D'un autre, on lui disait qu'elle avait presté 34

années et 9.683 jours de travail ou assimilés, ce qui l'empêche de bénéficier du bonus pension si elle décide de travailler au-delà de sa pension. « Le Service Pensions a dû commettre une erreur quelque part ! », nous dit Francine. « Ai-je finalement travaillé 9.837 jours ou 9.683 jours ? 154 jours, c'est quand même une grosse différence ! »

Et de fait, nous avons consulté les données de Francine et rien, sur mypension.be, n'explique cette différence dans les comptes. Le Service Pensions s'emmêle-t-il les pinces dans cette gigantesque réforme des pensions décidée par le gouvernement de Bart De Wever ? L'administration patage-t-

elle dans l'application des nouvelles lois ? Le site mypension.be est-il victime d'un bug informatique ? Nous avons appelé le Service Pensions. Très vite, le ton se veut rassurant.

PLUSIEURS DÉFINITIONS DU « JOUR DE TRAVAIL »

« Je comprends que votre lectrice peut voir dans cette différence de jours prestés une erreur de notre administration, ou une anomalie », répond Vik Beullens, porte-parole. « Elle n'est d'ailleurs pas la seule à se poser des questions. Nous recevons pas mal d'appels à ce sujet. Nous sommes en train de peaufiner les explications sur notre site. Je vous le dis d'emblée, ce n'est pas une erreur. Cela

peut être difficile à comprendre mais... c'est la loi ». M. Beullens nous renvoie au



« Votre lectrice n'est pas la seule à se poser des questions. Nous recevons pas mal d'appels à ce sujet »

Vik Beullens
PORTE-PAROLE DU SERVICE
DES PENSIONS

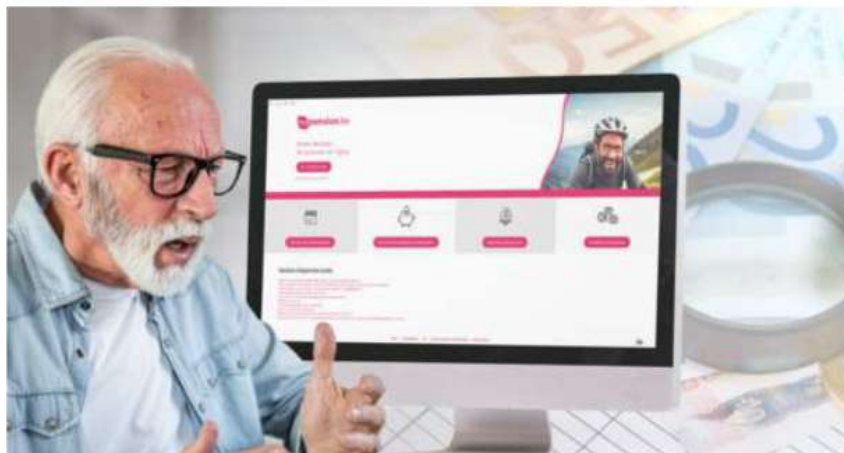
envoyé un tableau récapitulatif des périodes de carrière qui sont prises en compte ou non, selon chaque mesure. Il comprend pas moins de 59 situations de « travail » ! Par exemple, un jour de grève compte comme un jour de travail presté pour la date de la pension anticipée, mais ne compte pas comme un jour de travail permettant d'échapper au malus pension ou de bénéficier du bonus pension. Ou encore, un jour de prison (en préventive et non suivi d'une condamnation) vaut comme une vraie journée de travail à tous les niveaux.

CONGÉ PARENTAL, ETC.

On observe aussi pas mal de nuances pour les pensions anticipées à partir de 60 ans (et après une carrière de 42 années). Le congé d'accueil ou le congé thématique (congé parental, soins palliatifs...), par exemple, ne sont pas considérés comme des jours de travail dans le calcul de la date de la pension anticipée mais sont considérés comme de vrais jours de travail pour échapper au malus.

Pas simple ! Certains y verront un travail d'orfèvre, d'autres... un épais brouillard ! ■

À noter : Plus d'infos sur reformedes-pensions.be (les compteurs pour votre dossier individuel sur mypension.be)



De nombreux citoyens s'étonnent des chiffres qui apparaissent dans leur dossier sur mypension.be. © D.R.

texte de loi qui donne au « jour de travail ou assimilé » une définition différente selon les cas. Pour faire simple, un jour de maladie compte comme un jour de travail pour le malus mais pas pour le bonus. Pour reprendre le cas de Francine, elle a été malade 154 jours durant sa carrière, elle ne pourra donc pas prétendre à un bonus pension si elle prolonge sa carrière au-delà des 67 ans. À la nuance près que, d'ici ses 67 ans, elle aura sans doute travaillé ces 154 jours manquants.

Le Service Pensions nous a

NATHAN DELIE

Une photographie en noir et blanc représentant une jeune adolescente au regard triste en train de trier des légumes dans un rayon de supermarché, voilà le visuel qu'a diffusé la FGTB sur les réseaux sociaux ce mardi 30 juin. «Retour du travail des enfants, la modernité selon l'Arizona», pouvait-on lire sur un gros bandeau en bas de l'image.

”

« La radicalité, c'est d'abord une simplification en trouvant pour chaque problème une solution facile »

Frédéric Antoine
UCLouvain

L'organisation syndicale d'inspiration socialiste souhaitait, par le biais de cette illustration choc, dénoncer la mesure prise par le gouvernement fédéral d'autoriser, sous conditions, le travail étudiant dès 15 ans. « Cette soi-disant 'modernisation' de la législation est surtout un recul des droits de l'enfant à l'éducation et à l'épanouissement », fait d'ailleurs savoir dans un communiqué en commentaire de la publication l'organisation représentative des travailleurs. Laquelle a donc décidé d'intenter un recours en annulation contre la nou-

velle loi devant la Cour constitutionnelle aux côtés de SYNOVA, des Jeunes FGTB et la Ligue des Droits de l'Enfant.

Marquant, ce type de communication n'est pas inédit. On peut ainsi citer parmi d'autres exemples du même genre une récente vidéo du Mouvement réformateur impliquant un Raoul Hedebouw artificiellement grisé, ou encore une image du parti diffusée sur Facebook montrant un homme, déjà chaudement habillé, être lesté d'une nouvelle couche de nouveaux vêtements en pleine canicule. « Nouvelles taxes. Encore une couche ? Les Belges suffoquent déjà », pouvait-on lire sur l'illustration, visiblement générée par IA.

UN USAGE TRÈS ACCESSIBLE

« C'est un moyen très clair de parler aux gens. Même si les messages sont caricaturaux, ça marche, parce que forcer le trait, c'est le propre d'un slogan politique », analyse au sujet de cet usage de l'intelligence artificielle dans la communication politique Frédéric Antoine, professeur émérite de l'école de communication de l'UCLouvain.

« Grâce à l'IA, on peut rendre visible ce que l'on veut dire à travers des images ou des situations animées, alors que précédemment, il fallait utiliser des slogans, ou des photos fixes. Aujourd'hui, l'IA permet de faire que ses désirs deviennent des réalités. Ce n'est pas un phénomène propre à

la politique mais la politique s'en est évidemment emparée, parce que ça permet de représenter ce que l'on veut dire ou ce que l'on veut dénoncer sans se fatiguer », développe-t-il.

L'IA FAVORISE LA RADICALITÉ

Frédéric Antoine, qui rappelle que l'utilisation de l'intelligence artificielle n'était encore que marginale lors des dernières élections législatives, anticipe qu'elle devrait se renforcer très fortement lors de la prochaine campagne, prévue en 2029.

”

« Cette soi-disant 'modernisation' de la législation est surtout un recul des droits de l'enfant à l'éducation et à l'épanouissement »

La FGTB

« L'utilisation de l'IA peut être payante politiquement et électoralement », soutient-il ainsi. Il suffit en effet de tourner le regard de l'autre côté de l'Atlantique pour s'en rendre compte. Donald Trump a d'ailleurs assis une partie de son succès là-dessus. Rien d'étonnant, pour le professeur, qui avertit que des

idées extrémistes peuvent facilement être diffusées par IA. « Plus on est simple dans ses idées, plus l'IA peut aisément en faire quelque chose. La radicalité, c'est d'abord une simplification des problèmes, en trouvant pour chaque problème une

solution facile », rappelle le spécialiste de la communication. ■

COMMENT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE RÉVOLUTIONNE LA COMMUNICATION POLITIQUE

Les messages intégrant l'IA diffusés par des acteurs politiques se multiplient ces derniers temps. Une tendance qui n'a rien d'étonnant mais qui soulève une série de questions.



LES MOYENS SONT NEUFS, PAS LE SIMPLISME

Si l'intelligence artificielle peut constituer un amplificateur des messages simplistes et caricaturaux, elle est toutefois loin d'en être à l'origine.

« Il y a une époque où la communication politique s'effectuait beaucoup par le biais d'affiches. Au moment des élections, quand les partis politiques avaient les moyens, ils faisaient des campagnes d'affichage sur les murs avec des slogans qui étaient déjà très réducteurs. C'était donc la même logique que celle qui est à l'œuvre aujourd'hui, avec les moyens technologiques de l'époque », indique Frédéric Antoine. Le professeur émérite pointe toutefois la tentation d'invisibiliser les intermédiaires que sont les médias comme une grande différence entre ce que nous vivons aujourd'hui et ce qui se pratiquait autrefois.

« Ce qui embête les politiques, c'est que, lorsqu'ils communiquent dans les médias classiques, ceux-ci se réapproprient leur message. Ils peuvent le remettre en contexte, le relativiser, l'opposer à d'autres messages. Ce que Trump a fait et que tous les hommes politiques font aujourd'hui, c'est de sauter la case médias en passant par les réseaux sociaux. Il n'y a alors plus de contradictoire, de relativisation, de nuance », relève l'expert des techniques de communication, qui appelle à mettre en place des règles d'éthique à ce propos. ■

N.D.

LE SOIR

40 % de chômeurs exclus vers les CPAS

Désormais attendu comme jauge de l'impact de la réforme du chômage, le bilan mensuel de l'administration de l'intégration sociale est tombé ce 1^{er} juillet. Il concerne les statistiques des personnes qui, exclues du droit aux allocations de chômage ou d'insertion, ont obtenu le revenu d'intégration sociale. Voici la photographie de la situation, pour la période allant de début janvier à fin mai. A l'échelle du pays, 86.732 personnes ont été privées d'allocations de chômage et 10.920, d'allocations d'insertion. Et elles sont respectivement 41,4 % et 35,8 % à obtenir un revenu d'intégration. Réunies, ces deux catégories représentent un report vers les CPAS de 40,8 %.

Voilà pour la moyenne nationale. Sans surprise, la Flandre se situe en deçà, moins touchée par la réforme du chômage : 30,9 % des exclus ont abouti dans un CPAS. Et dans les autres zones ? Bruxelles (39,3 % des 26.790 exclus), la Wallonie (46,2 % des 47.548 exclus) et la Communauté germanophone (53,9 % des 384 exclus) sont davantage impactées. Ces résultats dépassent pour l'instant les estimations selon lesquelles un tiers des exclus retrouverait un emploi (une récente étude de l'Onem cite la proportion de 10 %) ; un autre tiers se tournerait vers les CPAS (on atteint 40 %) ; et le dernier tiers sortirait des radars pour se tourner vers la solidarité familiale, l'épargne privée ou la débrouille. Et cela, avant une vague d'exclusion au 1^{er} juillet qui s'annonce importante. PLT

« L'environnement est une politique de santé à part entière »

Croiser les données de soins de 4,3 millions de membres de la Mutualité chrétienne et les données de végétalisation du territoire montre un lien entre espaces verts et moindre recours aux soins, notamment psychologiques.

ANNE-SOPHIE LEURQUIN

Dans un paysage institutionnel complexe où de nombreux niveaux de pouvoir sont concernés, [l'adaptation au dérèglement climatique] impose une priorité et un mode de pensée avec lesquels les gouvernants sont peu familiers et qu'ils jugent rarement urgents. Elle exige d'investir aujourd'hui pour éviter des dégâts futurs, souvent difficiles à chiffrer et peu visibles dans un bilan politique ou de législation», écrivait *Le Soir*, à propos de l'impréparation de la Belgique, qu'a mise en évidence la vague de chaleur de la semaine dernière.

La canicule révèle en creux « une crise sociale », comme la qualifie le Dr Philippe Devos (Unessa). Une crise qui se lit aussi dans l'aménagement du territoire : selon une étude publiée ce jeudi par la Mutualité chrétienne, dont *Le Soir* a pu prendre connaissance, la proximité d'espaces verts est associée à un moindre recours aux soins, notamment de santé mentale.

nancière, sexe, notamment – afin de comparer des populations comparables et d'isoler l'effet spécifique des espaces verts », explique Elise Derroitte, vice-présidente de la plus grande mutualité de Belgique qui compte quelque 4,3 millions de membres.

Le lien entre espaces verts et santé n'est pas nouveau : de nombreuses études ont montré que vivre dans un environnement plus végétalisé est associé à moins de stress, d'anxiété ou de dépression. Dans un article publié dans *The Lancet* en 2021, des chercheurs espagnols et américains ont par ailleurs calculé qu'un accès plus large aux espaces verts pourrait éviter un nombre important de décès prématurés (43.000 par an) dans les villes européennes. Mais l'intérêt de l'étude de la Mutualité chrétienne repose sur des données effectives de consommation de soins, en lien avec la verdure avoisinant le domicile.

Concrètement, l'étude indique qu'une augmentation de 20 % de couverture végétale entraîne des diminutions statistiquement significatives du risque relatif de recours aux soins : de 1,19 % pour la médecine générale, de 3,73 % pour les soins psychologiques de première ligne, de 3,34 % pour les soins psychiatriques et de 2,57 % pour les soins psychiatriques urgents. Ces effets peuvent paraître faibles à l'échelle individuelle. Ils prennent toutefois une autre dimension à l'échelle d'une population entière, surtout dans un contexte où les besoins de santé mentale augmentent et où l'offre de soins reste sous pression.

Une corrélation à manier avec prudence

Si l'étude montre une corrélation statistique, elle ne doit toutefois pas être interprétée comme une causalité mécanique. « Nous observons un risque relatif de recours aux soins qui diminue avec la présence d'espaces verts, après

La présence d'espaces verts a un effet bénéfique sur la santé des habitants des villes. © BELGA

d'espaces de sociabilité et d'activité physique, un environnement moins toxique... » Autrement dit, la santé ne se joue pas seulement dans le cabinet du médecin ou dans les choix de santé individuels, mais aussi dans l'aménagement des rues, des places, des logements et des quartiers.

Faut-il en conclure que verdifier les villes fera mécaniquement baisser les coûts de santé ? Pas si vite. Les dépenses diminuent dans certains domaines, notamment les soins psychologiques et psychiatriques, mais les effets budgétaires globaux demandent d'être mesurés par des études sur le long terme.

Le paradoxe apparent des bénéficiaires BIM

Le résultat le plus surprenant concerne les personnes bénéficiant du statut BIM (bénéficiaires de l'intervention majeure). Si dans la population générale, les espaces verts sont associés à une moindre consommation de soins, l'étude observe au contraire davantage de recours à certains soins chez les BIM qui habitent dans un environnement plus vert, notamment +6,4 % pour les soins psychologiques de première ligne. Paradoxal ? Pas forcément. « On sait qu'ils sous-recourent habituellement aux soins : report, freins financiers, barrières d'accès », explique Elise Derroitte. « Ici, la proximité d'espaces verts semble au contraire améliorer l'accès. Les espaces verts peuvent jouer comme catalyseurs de sociabilité et d'information. Ils jouent un double rôle : ils atténuent les effets des canicules en réduisant les îlots de chaleur urbains et ils ont des effets protecteurs sur la santé mentale. Notre message est que l'environnement doit être considéré comme une politique de santé à part entière. »

La preuve par les données de soins et satellitaires

« Grâce à des données satellitaires, nous avons mesuré la proportion d'espaces verts où vivent les personnes et l'avons comparée à leur consommation de soins, y compris de santé mentale. La méthodologie utilisée permet de quantifier précisément ce risque relatif, à très grande échelle, sur l'ensemble de la Belgique. Nous avons pondéré des covariables clés – âge, revenu, situation fi-

neutralisation des autres variables, mais nous ne pouvons pas affirmer qu'en plantant trois arbres, les consultations baisseront de 2 % », module Elise Derroitte, qui alerte également contre les risques de gentrification des centres urbains : « Il faut des politiques inclusives pour que l'amélioration profite à tous les résidents. Notre hypothèse est que la présence d'espaces verts est un indicateur de qualité de vie et un facteur protecteur en soi : moins de densité, plus

Or, comme l'a également mesuré récemment *Le Soir*, la répartition des espaces verts est inégale en Belgique. Mais la question dépasse les seuls parcs et jardins. Pour que la verdurisation devienne un vrai levier de santé, elle doit être pensée avec d'autres politiques, dont l'accès au logement et aux soins. Il s'agit de répondre à la fois aux épisodes météorologiques extrêmes, aux inégalités de santé et à la crise de la santé mentale.

Quels sont ces métiers en pénurie qui traversent les saisons ?

Le Forem et Actiris viennent de publier leurs listes annuelles des métiers en recherche de candidats au cours de l'année écoulée. Cinq questions pour comprendre.

DÉCODAGE
PASCAL LORENT

Véritables « marronniers » du début de l'été, la liste des métiers en pénurie vient de tomber, tant du côté du wallon (Forem) que bruxellois (Actiris). Cet inventaire permet de dresser un tableau d'ensemble du marché du travail au cours de l'année écoulée, sous l'angle suivant : quels sont les métiers qui peinent à trouver preneur et, dès lors, offrent des opportunités d'emploi à des demandeurs d'emploi sous pression ? Car pour la première fois, cette liste a été établie après l'entrée en vigueur de la réforme limitant le droit aux allocations de chômage à deux ans et le droit aux allocations d'insertion à une année. Voici ce que nous apprend cet exercice rétrospectif.

1 Les métiers en pénurie diminuent-ils ?

Oui. Et ce n'était plus arrivé depuis longtemps. En Wallonie, le nombre de métiers en pénurie est passé de 146 à 144 ; à Bruxelles, de 106 à 103. Prudence toutefois : le Forem a revu cette année sa méthodologie pour établir cette liste. Il s'est appuyé sur les résultats de son enquête sur les besoins de main-d'œuvre (BMO) menée auprès des employeurs actifs en Wallonie. Et ce, afin d'obtenir une vision actualisée des intentions et difficultés de recrutement. Autre changement : les catégories « fonctions critiques » (qui peinent à trouver preneur) et métiers en pénurie (qui ne parviennent pas à recruter) ont été remplacées par un indice de criticité globale, plus précis. Enfin, la nomenclature des métiers a été revue, avec l'apparition de nouveaux et la disparition ou fusion de certains.

2 Pourquoi ces listes ne s'allongent-elles plus ?

L'année 2025 a aussi été marquée par une modification notable des règles : les demandeurs d'emploi affichant deux années ou plus de chômage allaient perdre leur droit aux allocations. Le seul moyen d'éviter le couperet était de s'inscrire dans une formation à un mé-

tier en pénurie. Et celles-ci ont en effet connu un certain succès. Ainsi, le Forem annonce qu'au cours de l'année écoulée, 11.459 chercheurs d'emploi ont suivi une de ses formations préparant à un métier en pénurie (50,97 % des demandeurs d'emploi formés). Soit 13 % de plus qu'en 2024.

À Bruxelles, les chiffres de Bruxelles Formation partent à la hausse également. Entre 2024 et 2025, le nombre de chômeurs formés est passé de 12.126 à 12.552 : +3,5 %. Et si l'on se focalise sur ceux qui se sont tournés vers les « métiers qui recrutent » (MQR, pour employer la terminologie de l'organisme public), on est passé, en un an, de 5.516 à 6.750 stagiaires formés à un métier en pénurie. Soit une hausse de 22,4 %. Les personnes suivant une formation à un « MQR » représentaient 53,8 % des demandeurs d'emploi formés en 2025, contre 45,5 % en 2024.

3 Quels sont les métiers et secteurs listés d'une année à l'autre ?

D'une année à l'autre, 75 métiers reviennent dans la liste du Forem. Avec, cette année, un top 10 des professions les plus critiques, et, dès lors, les plus porteuses vers l'emploi : aide-ménager,

pharmacien, couvreur, assistant pharmaceutico-technique, aide familial, conducteur d'autobus, agent de gardiennage, aide-soignant, maçon et infirmier. Du côté d'Actiris, 81 métiers étaient déjà présents parmi les fonctions en pénurie au cours des cinq dernières années. Dont les suivants : gestionnaire d'assurances, comptable, syndic d'immeuble, chef et conducteur de chantier, conducteur de grue et d'engins de chantier, couvreur, électricien, menuisier, éducateur, enseignant (primaire et secondaire), aide familial, etc. D'une manière générale, les secteurs de la construction (38 métiers en Wallonie, 20 à Bruxelles), des soins, de l'enseignement et de l'horeca se taillent la part du lion.

4 L'offre de formation est-elle une réponse suffisante ?

L'an dernier, le Forem a dispensé 398 formations, préparant ainsi ses stagiaires à 82 des 144 métiers en pénurie. Et l'effort de Bruxelles Formation est tout aussi conséquent. Mais ces organismes ne peuvent pas préparer des chômeurs à devenir pharmacien, instituteur, infirmier, business analyst dans l'informatique, gestionnaire informa-

tique ou expert-comptable. D'une manière générale, les filières scientifiques et techniques attirent trop peu d'élèves et d'étudiants, ce qui contribue à la désaffection envers certaines professions.

5 Est-ce « la faute aux chômeurs » ?

La perspective d'une exclusion du chômage a poussé nombre de demandeurs d'emploi vers des formations donnant accès à des métiers en pénurie. Pour autant, attribuer la responsabilité de ces difficultés de recrutement à l'indolence de certains chômeurs serait trop simpliste. Comme maintes fois évoqué, il existe d'autres causes à ces situations : des conditions de travail (pénibilité), salariales ou de contrat (intérim, contrat de courte durée) insatisfaisantes, voire inacceptables ; des temps de trajet domicile-travail trop longs ; des profils ne correspondant pas à la demande ; des offres d'emploi mal rédigées et/ou reprenant des exigences impossibles à satisfaire...

La Libre BELGIQUE

